

# Conditions particulières - Boxis Connect (Boxis)

Version : 28.12.2025

La présente CP complète les Conditions générales de service (« CGS »). En cas de contradiction, la hiérarchie prévue à l'Article 1.4 des CGS s'applique.

IMPORTANT - Hors périmètre / facturation Toute demande hors périmètre (p.ex. configuration, assistance applicative, migration, sécurité, coordination tiers, restauration/réversibilité, etc.) est traitée en Services Professionnels (CGSP) et facturée au temps passé selon le tarif et les modalités de l'Annexe - Frais de service, plus coûts tiers au réel.

## 1. Objet / description du Service

Le Service Boxis Connect vise à fournir une connectivité (p.ex. liaison, interconnexion, accès) entre le Client et un point d'accès défini à la Commande, selon les caractéristiques (débit, options, localisation) prévues.

## 2. Dépendances tiers

Les délais, la disponibilité et certaines caractéristiques peuvent dépendre de tiers (p.ex. propriétaire du bâtiment, gestionnaire d'infrastructure, opérateur, autorisations, travaux). Les retards, refus et contraintes imposés par des tiers non sous-traitants ne sont pas imputables à Boxis.

## 3. Point de démarcation / accès locaux techniques

Le point de démarcation est celui défini à la Commande (p.ex. local technique, baie, panel). Le Client assure le câblage interne, l'alimentation, l'accès aux locaux techniques et les autorisations nécessaires.

Tout déplacement inutile imputable au Client (p.ex. absence d'accès, informations erronées, indisponibilité) est susceptible d'être facturé (CGSP), en sus des coûts tiers.

## 4. Installation / mise en service

La mise en service peut nécessiter des interventions et validations (p.ex. tests, mesures). Le Client coopère afin de permettre la mise en service dans des délais raisonnables.

## 5. Maintenance / incidents

Boxis peut effectuer des opérations de maintenance et/ou de sécurité pouvant entraîner des interruptions raisonnables. Sauf SLA écrit, aucune indemnité n'est due.

Le Client est responsable de son réseau interne et de ses équipements. Les interventions relatives au réseau interne du Client et/ou à des tiers sont traitées en Services Professionnels (CGSP) et/ou au coût réel.

## 6. Changements (débit, adresses, routage, déménagement)

Toute demande de changement (p.ex. modification de débit, ajout d'options, changement d'adresse/VRF, modification de routage, déménagement) peut impliquer des délais et coûts tiers. Les opérations et coordinations sont susceptibles d'être facturées (temps passé + coûts tiers).